

**EXTRAIT du PROCES VERBAL**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du 11 juillet 2016**

<p>Nbre Conseillers en exercice - 19 Nbre Conseillers présents - 12 Nbre Conseillers votants - 19</p> <p style="text-align: center;"><b>OBJET</b></p> <p><b>Révision de la participation familiale de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2016/2017</b></p> <p style="text-align: center;"><u>délibération n° 1</u></p>	<p>L'an deux mil seize, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, Mme COCHET, Adjoint, M. KLEJMANN, Conseiller Municipal Délégué, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, MELINETTE, MM. KLUSKA, CORDIER, Mme FERRY et M. GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : M. MARCHAL, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. WASSIAMA et PETRONIO, conseillers municipaux délégués, Mmes PREVOST, LETSCHER et MANGIN, conseillères municipales</p> <p><u>Ont donné pouvoir</u> : M. MARCHAL à M. le Maire, Mme LAMASSE à M. KLEJMANN, M. WASSIAMA à Mme GERARD, M. PETRONIO à Mme BRISBARE-CLAUDEL, Mme PREVOST à Mme MELINETTE, Mme LETSCHER à M. BIGEREL, Mme MANGIN à M. MOUGEL</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme COCHET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
---	---

Madame le Rapporteur rappelle que par délibération du 26 mai 2015, la participation familiale demandée pour la cantine scolaire pour la période 2015/2016 avait été fixée à :

- 3,96 € pour les élèves domiciliés à Houdemont,
- 4,21 € pour les élèves extérieurs de Houdemont

Madame le Rapporteur propose de porter le tarif de la participation familiale à la cantine scolaire à dater de la rentrée 2016/2017 à :

- **4,10 €** pour les élèves domiciliés à Houdemont,
- **4,35 €** pour les élèves extérieurs de Houdemont

La commission des Finances et des Moyens Généraux du 04 juillet 2016 ayant donné, à l'unanimité (Abstention de M. GUILMIN), un avis favorable,

**Après délibération et à l'unanimité (Abstentions de M. CORDIER, Mme FERRY et M. GUILMIN), le Conseil Municipal décide de porter le tarif de la participation familiale à la cantine scolaire à dater de la rentrée 2016/2017 à :**

- **4,10 €** pour les élèves domiciliés à Houdemont,
- **4,35 €** pour les élèves extérieurs de Houdemont



Le Maire,

Daniel MAGRON

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 05 juillet 2016

Le Maire  
Daniel MAGRON



